



Strasbourg, lundi 6 septembre 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/04610

Pris en application :

Règlement particulier de police du port, établi par arrêté préfectoral du 3 septembre 2014
Arrêté préfectoral n°2021-011

**Manifestation nautique et activités nautiques
(BALADES EN PADDLE LE DIMANCHE
12 SEPTEMBRE 2021 DE 14H00 A 18H00)****BALADES EN PADDLE LE 12 SEPTEMBRE 2021****Appel à la vigilance (Eviter les remous) (tous les usagers -
dans les deux sens)**

- le 12/09/2021 de 14:00 à 18:00

- o Port autonome de Strasbourg, Bassin des Remparts (Ecluse nord incluse)
- o Port autonome de Strasbourg, Bassin Dusuzeau

Commentaire :

Les rameurs se conformeront aux instructions données par les agents de la Brigade Fluviale de la Gendarmerie et le cas échéant du Port Autonome de Strasbourg.

A l'approche d'autres bateaux ,les paddles devront serrer à droite et se rassembler en file.

Les équipements de sécurité (port de gilets de sauvetage) sont obligatoires pour toutes les personnes à bord des paddles.

L'organisateur mettra en place sous sa responsabilité un nombre adapté, sur l'ensemble du circuit ,de bateaux accompagnateur,pouvant communiquer entre eux,de manière à pouvoir intervenir en cas d'incident dans le cadre de la manifestation nautiques ,et ayant à bord des personnes qualifiées pour porter secours.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)**Service(s) à contacter :**

Port autonome de Strasbourg, Unité Ecluses et Appontements (UEA), 1 rue du Port du Rhin, 67002
STRASBOURG
Tél : 03 88 21 78 24 - Fax : 03 88 23 56 57

Date limite d'affichage :

13/09/2021

Chef de Service

Thomas SCHAEFFER